

ARRÊTÉ portant transfert de l'autorisation de fonctionnement du service prestataire d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) Âge d'or services représentée par Monsieur GREMION à la SAS LAM2C, représentée par Mme DELBREIL.

N° D 23 - 1357

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 313-1 à L. 313-9, L. 313-12-1 ;

VU le code du travail, notamment les articles L.7232-1 et L.7232-6 ;

VU la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

VU la loi n° 2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale ;

VU l'arrêté 2011 DIRECCTE 190, du 14 février 2011, portant renouvellement d'agrément qualité d'un organisme de services aux personnes ;

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

VU le décret n° 2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux services autonomie à domicile mentionnés à l'article L.313-1-3 du code de l'action sociale et des familles et aux services d'aide et d'accompagnement à domicile relevant ds 1) et 16) du I de l'article L.312-1 du même code ;

VU le jugement du Tribunal de commerce de Nevers du 8 décembre 2023 prononcé par mise à disposition au greffe arrêtant la cession des éléments d'actifs de M. GREMION Bernard à Mme Christel DELBREIL agissant pour le compte de la SAS LAM2C dont le siège social est sis 20 Route de Brinon 58700 CHAMPLIN ;

SUR proposition de la Directrice Générale Adjointe en charge des Solidarités, de la Culture et du Sport

- A R R E T E -

Article 1^{er} : En date du 8 décembre 2023, Madame Christel DELBEIL agissant pour le compte de la SAS LAM2C dont le siège social est situé au 20 Route de Brinon 58700 CHAMPLIN, est rentrée en **du service prestataire d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) Âge d'or services à NEVERS.**

Article 2 : L'agrément de l'entreprise Âge d'or services située 26 Rue François Mitterrand – 58 000 NEVERS tacitement reconduit en autorisation pour une durée de 15 ans à compter de la date de fin du dernier agrément qualité, soit le **14 février 2011**, est transféré au présent gestionnaire.

Article 3 : Le service est autorisé à intervenir en mode prestataire, sur le territoire de la Nièvre, auprès des personnes âgées et en situation de handicap pour les activités spécifiques soumises à autorisation, conformément à l'article 2 du décret n° 2016-750 du 06 juin 2016 et au dernier agrément du 12 octobre 2021 :

- assistance aux personnes âgées ou aux personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exclusion d'actes de soins relevant d'actes médicaux
- aide à la mobilité et au transport de personnes ayant des difficultés de déplacement

Article 4 : Le gestionnaire est répertorié au Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Identification de l'entité juridique	
Numéro FINESS juridique	5800005015
Raison sociale	ÂGE D'OR SERVICES
N°SIREN	981 430 440
Statut juridique	Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique
Adresse géographique détaillée	26 Rue François Mitterrand – 58000 NEVERS
Adresse postale, si différente de l'adresse géographique	/
Les données concernant l'entité géographique sont annexées au présent arrêté	

Article 5 : Le renouvellement de l'autorisation est subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L.312-8 du CASF dans les conditions prévues par l'article L.313-5 du même code.

Article 6 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction, le fonctionnement de l'établissement ou du service et toutes autres informations mentionnées dans l'annexe FINESS doit être porté à la connaissance du Président du Conseil départemental, conformément à l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée qu'avec l'accord de l'autorité compétente.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental, soit hiérarchique auprès de Monsieur le Préfet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Dijon, sis 22 rue d'Assas à DIJON (21000), également dans le délai de deux mois à compter de sa notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite.

Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par internet www.telerecours.fr

Article 8 : Madame l'adjointe à la Directrice Générale Adjointe en charge des Solidarités, de la Culture et du Sport est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département de la Nièvre.

Fait à NEVERS, le

20 DEC. 2023

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice de l'Autonomie



Marianne GIRARD

Publié le 26 décembre 2023

Fabien BAZIN, Président du Conseil départemental de la Nièvre

ANNEXE FINESS

Numéro FINESS juridique	5800005015
Raison sociale	ÂGE D'OR SERVICES NEVERS
N°SIREN	981 430 440
Statut juridique	[60] Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique
Adresse géographique détaillée	26 Rue François Mitterrand – 58000 NEVERS
Adresse postale, si différente de l'adresse géographique	/

Numéro FINESS géographique	580005023
Raison sociale	ÂGE D'OR SERVICES NEVERS
Coordonnées de contact :	
N° de téléphone : 03.86.61.44.27	
N° de fax :	
Adresse email :	
Date d'ouverture	24/06/1999
Date du dernier renouvellement de l'autorisation	14 février 2011
N°SIRET	En cours
Code APE	8810A

Libellé discipline	[469] Aide à Domicile
Libellé Catégorie	[460] Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (S.A.A.D.)
Libellé mode de fonctionnement	Prestation en milieu ordinaire
Libellé clientèle	[700] Personnes Agées (Sans Autre Indication) [010] Personnes Handicapées
Mode de tarification	[01] Etablissement Tarif Libre
Capacité autorisé	/
Le cas échéant, périmètre d'intervention (aide à domicile...)	